

# Règlement *Course Nature de Chevaigné*

## 1 Épreuves

Le **Dimanche 2 Juillet 2023**, l'association L'Elan Chevaignéen organise les courses natures de Chevaigné, une épreuve de 8 ou 13 km en individuel et une marche nordique de 8 km, ouvertes aux licenciés et non licenciés – catégories: vétéran, senior, espoir et junior - hommes et femmes, **nés avant 2007**. Le départ sera donné à 9h15 à la Scierie à Chevaigné.

## 2 Modalités pour les inscriptions

Inscription internet sur **Peyce (fr.peyce.com)**

8 € pour les 8 km (hors frais technique)

11 € pour le 13 km (hors frais technique)

Pas d'inscription sur place – **Fermeture** des inscriptions le vendredi 30 juin à 23h59

1€ par dossard sera reversé à une association caritative

## 3 Certificats médicaux

Les coureurs licenciés de la FFA indiqueront leur numéro de licence lors de l'inscription.

Les coureurs non licenciés FFA (ou assimilés -voir ci-dessus), devront joindre à l'inscription, conformément à la loi 99-223 du 23 mars 1999 (article 6), **l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (ou de la marche nordique en compétition pour la marche nordique) datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.**

**Les certificat Triathlon ne sont plus acceptés.**

**Attention:** La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par la présentation directe ou celle d'une licence).

## 4 Retraits des dossards

Le dimanche 2 Juillet 2023 dès 8h00 et jusqu'à **9h00 au plus tard**, à la Scierie

## 5 Déroulement de la course

### 5.1 Départ / arrivée / parcours

Le départ à 9h15, ainsi que l'arrivée se feront sur le terrain de la Scierie à Chevaigné  
Pour le 13 km, le parcours est constitué de 2 boucles.

Parcours 80% chemins et halages pouvant être gras suivant la météo. Dans ce cas des chaussures typées trail sont conseillées.

### ***5.2 Ravitaillements***

Uniquement à l'arrivée pour la distance de 8 km (course et marche)

Eau au 8<sup>ème</sup> km et complet à l'arrivée pour le 13 km

### ***5.3 Surveillance médicale et précautions sanitaires***

Une équipe de pompiers ou secouristes sera présente.

Le participant s'engage à respecter la réglementation sanitaire Covid en vigueur au moment de la course.

### ***5.4 Assurance***

Les organisateurs sont couverts pour les risques de responsabilité civile auprès de MMA (no 111806349).

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence; il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Le parcours ne permet pas l'engagement handicapés en fauteuil roulant.

Les accompagnateurs à vélo sont interdits sur le parcours.

### ***5.5 Utilisation d'image***

Les organisateurs se réservent le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos réalisées lors de la course pour les besoins de leurs différentes publications.

## ***6 Classement et récompenses***

Lots à tous les participants

Paniers Garnis pour les trois premiers et premières de chacune des courses (courses 8 km et 13 km) et pour le premier et la première de la marche nordique

Prix pour le premier chevaigné et première chevaignée sur les courses de 8 et 13 km (non cumulable)

## ***7 Annulation de la course***

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## ***8 Acceptation du règlement***

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses

-----  
-----